

*La Maison-Dieu*, 122, 1975, 59-83.

Jacques SUTTER

## OPINIONS DES FRANÇAIS SUR LEURS CROYANCES ET LEURS COMPORTEMENTS RELIGIEUX

**A**PRÈS avoir mis l'accent, durant nombre d'années, sur le dénombrement des pratiques, le catholicisme français s'est de plus en plus préoccupé des attitudes et des opinions religieuses. Cela a suscité bien des recherches et toute une littérature qu'il serait bon un jour d'inventorier et d'analyser. Ce n'est pas l'objet de cette contribution. Le terrain sur lequel je voudrais me situer est celui des quelques deux cent dix sondages d'opinion publique, exécutés à l'échelle nationale entre 1944 et 1975, et dans lesquels ont été abordés, avec plus ou moins d'importance, les thèmes religieux. Il ne peut être question, pour le moment du moins, de dresser un bilan des résultats en ce domaine ; l'entreprise serait prématurée et, du reste, pleine d'embûches. Je me contenterai donc de placer quelques points de repère et de formuler quelques remarques critiques. Présentation moins flatteuse, assurément, mais, de toute évidence, plus nécessaire et plus urgente.

### *Le recours aux sondages*

Il y a, en effet, bien des manières de recourir aux sondages d'opinion et d'en faire la lecture. Leur utilisation parfois intempestive, souvent à des fins de justification ou de réflexions apolo-

gétiques, entraîne des affirmations non contrôlées, source d'erreurs, et masque la réalité que l'on prétend ainsi découvrir ou illustrer. Dans un ouvrage récent sur *Le catholicisme populaire*, R. Pannet s'emploie à relever les résultats de sondages « pour confirmer, voire nuancer ou infirmer tel ou tel point<sup>1</sup> » de sa description, comptant bien de cette façon « attester la vigueur » de la réalité et du sens de la religion du peuple<sup>2</sup>. Est-ce si évident ? Il faut reconnaître à l'auteur l'effort entrepris pour confronter ses observations avec les sondages d'opinion, et tenir compte des précautions qu'il prend pour en présenter les résultats. Mais cela ne suffit pas pour convaincre. Une attitude plus critique, un examen plus approfondi, loin de le conforter, l'aurait sans doute plus d'une fois dérouté du chemin qu'il s'était tracé. Pour corroborer ces allégations, je ferai tout d'abord quelques remarques générales.

Les réponses aux questions des sondages sont prises trop facilement pour des vérités auxquelles il faudrait se fier de façon quasi magique. C'est vraisemblablement le bénéfice du crédit que l'on accorde aujourd'hui à ce mode d'investigation, en raison des performances reconnues dans le domaine de la politique du pronostic électoral. Transposée dans le domaine religieux, cette attitude confiante est-elle aussi justifiée ? Il serait bien inconsidéré de le penser et de le présupposer sans inventaire sérieux ; il faudra donc s'en expliquer. Par ailleurs, dans ce même ouvrage, la concordance est loin d'être évidente entre les citations qui sont faites des résultats de sondages et les thèmes développés par l'auteur. Ce rapprochement thématique, en effet, n'est pas toujours limpide, ni convaincant ; c'est souvent un contrepoint dissonant. J'en donnerai deux exemples.

Alors qu'il s'agit d'illustrer la tendance à la privatisation de la vie familiale, on lit en note les réponses à la question : « Estimez-vous que le fait d'avoir une religion ait réellement pour vous une influence sur votre vie familiale, sur votre vie professionnelle, sur vos opinions politiques<sup>3</sup> ? ». Quel rapport y a-t-il ? Que faut-il entendre par là ? Que la religion contribue à privatiser le groupe familial ? Que la religion, comme la famille, est

---

1. Robert PANNET, *Le catholicisme populaire*. 30 ans après « La France pays de mission ? », Paris: Centurion, 1974, p. 33.

2. *Ibid.*, « Présentation de l'ouvrage en couverture ».

3. *Ibid.*, p. 41.

une affaire privée ? Que la vie professionnelle ou les opinions politiques sont à envisager ici, en parallèle avec la vie familiale, sous le même angle de la privatisation ? De quoi parle-t-on ?

Le deuxième exemple sera pris dans le cadre du thème de la religion-tradition, où il est parlé de l'appartenance des catholiques festifs à l'Eglise, comme signe de fidélité à la religion. En regard, la question de sondage proposée est celle-ci : « Qu'est-ce qui a le plus compté dans votre expérience de la religion ? L'exemple familial, un événement personnel, une rencontre avec un prêtre, etc. <sup>4</sup> » A quoi répond le sujet interrogé, lorsqu'on lui demande ce qu'a été son expérience de la religion ? Le sens de cette expérience reste très ambigu, surtout dans le contexte d'une enquête portant sur l'éducation religieuse, bâtie sur une conceptualisation de caractère très institutionnel <sup>5</sup>. C'est en tout cas bien abusif d'identifier cette expérience avec une appartenance à l'Eglise. De plus, les répondants ne sont pas seulement les catholiques festifs, mais toutes les personnes qui ont déclaré avoir une religion. On est alors en droit de s'interroger sur une telle utilisation des sondages.

#### *Les catégories utilisées*

Une autre remarque s'impose encore. Le contenu des concepts et des catégories utilisés pour la démonstration reste très imprécis et souvent inadéquat <sup>6</sup>. Dans le cadre de cet article, je n'ai pas à m'attarder dans le débat, pourtant central, sur la notion de « populaire » ; je soulignerai toutefois la confusion née de l'amal-

4. *Ibid.*, p. 54.

5. Cette enquête, réalisée par l'IFOP pour le compte de *La Vie Catholique Illustrée* [V.C.I.], pose essentiellement l'éducation religieuse comme l'apprentissage et la pratique des principaux rites mis en œuvre par l'Eglise catholique. On pourra se référer à l'analyse critique que j'en ai faite dans une communication intitulée : « Sondages et conceptualisation en sociologie des religions », in *Actes de la X<sup>e</sup> Conférence Internationale de Sociologie Religieuse*, « Types, dimensions et mesure de la religiosité, Rome 18-22 août 1969 », pp. 315-325.

6. Ainsi en est-il de l'intention de faire « le tri du niveau d'instruction primaire, particulièrement important quand il est question de culture et de religion populaires, le tri de la catégorie socio-professionnelle ouvriers — ceux-ci forment la masse la plus nombreuse des milieux populaires » (R. PANNET, *op. cit.*, p. 33).

game entre l'instruction primaire, la culture et la religion populaires. Si l'on prend, par exemple, la pratique du chant dit populaire, la dévotion à Thérèse de Lisieux, la Prière des hommes à Marie, un sentiment du divin, une croyance en un au-delà ou à l'existence de Dieu, ces éléments sont-ils le fait privilégié de personnes n'ayant reçu qu'une instruction primaire ? Ou que faut-il entendre alors par culture ou religion populaires ? Je serais tenté d'émettre une hypothèse inverse : quand on parle de culture ou de religion populaires, le phénomène « populaire » ne s'apparente-t-il pas avec une forme d'uniformisation des comportements ou des croyances, une sorte de fond commun, vécu à ras de terre, par delà les différenciations sociales ? Hypothèse, bien sûr, provocatrice à dessein, mais significative quant à l'exigence d'une exacte définition des concepts, avant toute utilisation de variables données dans les sondages.

D'autre part, si l'on s'en tient aux définitions énoncées dans *Le catholicisme populaire*, on peut difficilement alléguer, comme argument, la catégorie socio-professionnelle des ouvriers, telle qu'elle est reproduite dans les publications des sondages. Les chiffres qui sont donnés sous cette rubrique représentent, en effet, un regroupement de plusieurs catégories aux réponses divergentes, une moyenne cachant les disparités réelles des attitudes et des opinions et, en tout état de cause, ne recouvrant pas ce qu'il est convenu d'appeler les « milieux populaires<sup>7</sup> ».

Comme autant de miroirs dans lesquels on cherche à retrouver son image, les interprétations préfabriquées des sondages ne sont pas rares ; et pas seulement dans les milieux d'Eglise. Si j'ai retenu plus particulièrement l'ouvrage récemment publié sur « le catholicisme populaire », ce n'est pas par esprit de polémique, mais c'est que nous sommes là d'emblée dans notre sujet, et que, dans ce livre, les résultats de sondages circulent de page en page, avec mission d'appuyer les dires de l'auteur. On ne s'étonnera donc

---

7. Une étude engagée à partir de trois sondages de 1966 sur la restructuration des catégories socio-professionnelles a déjà mis en évidence le gauchissement des résultats, dû au regroupement opéré par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques [I.N.S.E.E.]. Chaque regroupement catégoriel n'a pas réellement d'homogénéité ; les réponses des interviewés, en effet, manifestent des distances relativement importantes entre chaque catégorie fine. Ainsi en est-il pour les contremaîtres, ouvriers qualifiés, ouvriers spécialisés, manœuvres dans la catégorie « ouvriers ».

pas, je l'espère, de mes remarques critiques. Je tenais ainsi à souligner que le recours aux sondages d'opinion ne peut se faire inconsidérément, sans circonspection, sous peine de dévaloriser ce mode d'information lui-même. Dans ces perspectives, que peut-on dire des opinions des français sur leurs croyances et leurs comportements religieux ?

### **Evaluation des questions de sondages**

Avant toute présentation de résultats, il est indispensable de savoir ce à quoi les interviewés sont sensés avoir répondu. Qu'est-ce qui leur a été réellement demandé ? Dans quel but ? Dans quel contexte ? Sous l'enveloppe de quelle idéologie ? Et l'on pourrait ajouter : au profit de qui ? Rien n'est ici indifférent. Pourquoi étaler de longues listes de chiffres, si la signification de ceux-ci nous échappe ou nous met sur de fausses pistes ? Il apparaît donc capital de s'interroger d'abord sur le sens même des questions et sur leurs ambiguïtés latentes. Ce que je ferai à présent en prenant quelques exemples.

#### *Questions sur le baptême*

Au fil des enquêtes, plusieurs types de questions ont été proposés concernant le baptême : des questions indiquant un état de fait : « Etes-vous baptisé ? » ; un comportement : « Avez-vous fait baptiser vos enfants ? » ; un acquiescement à une valeur : « Estimez-vous qu'à notre époque il faut baptiser les enfants à la naissance ? » ; un pronostic : « Si vous aviez des enfants, leur feriez-vous faire leur baptême ? » ; une croyance : « Croyez-vous au péché originel ? »

Comme on le constate, ces formulations jouent sur des registres fort différents ; à ce titre, elles ne peuvent être administrées ni traitées de manière entièrement identique. De plus, elles ne laissent pas voir d'emblée leur complexité. Quand on demande : « Etes-vous baptisé dans la religion catholique ? », la question semble aller de soi. D'un point de vue formel, on est invité à se prononcer sur un fait personnel, actualisé par « êtes-vous », donc présentement, et connoté par la croyance catholique dans le caractère permanent du sacrement du baptême. Les réponses devront,

elles, pour autant, être interprétées selon cette signification ; ce qui impliquerait, dans ce cas, une adhésion à une croyance ? C'est assez peu probable. En 1961, à la suite de la question citée à l'instant, celle-ci était posée aux non-catholiques : « Appartenez-vous à une autre religion ? » L'enquêteur lui-même semble indiquer par cette deuxième formulation le sens qu'il accorde à la première de ces questions, à savoir celui d'une appartenance au catholicisme<sup>8</sup>. Ce glissement de sens entretient une ambiguïté et, pour le moins, la conformité des réponses avec le dogme catholique sur le caractère baptismal ne sera pas évidente.

Toujours dans la même enquête, et aux seules personnes ayant répondu oui au « fait » d'être baptisé, on demande : « Avez-vous fait baptiser ou ferez-vous baptiser vos enfants ? » Comment, pour répondre à cette question, la condition de baptisé a-t-elle été comprise ? S'agit-il de ceux qui ont des enfants ou qui n'ont pas d'enfants ? D'un fait accompli ou d'une simple intentionnalité ? Il est difficile de la dire ; et ce manque de précision obscurcit d'autant les réponses. C'était si peu clair, sans doute pour les enquêteurs eux-mêmes, que 9 % des interviewés, ayant répondu non à la première question, ont répondu à celle-ci.

En 1964, 1966, 1968 et 1969, on pose la question : « Avez-vous été baptisé ? ». Cette fois, la formulation porte sur le passé de l'interviewé, et sur un acte effectué par les parents. Il s'agit ici de la référence à un rite, n'impliquant pas de soi la croyance au caractère baptismal. Il s'agit aussi d'une relation aux parents. Comment cette question a-t-elle été comprise ? Le dire de la personne interrogée confirme-t-il vraiment un fait ou signifie-t-il tout autre chose<sup>9</sup> ? Est-ce un simple hasard si, à chacune de ces enquêtes, le pourcentage de réponses positives des hommes à cette question est légèrement au-dessous de celui des femmes.

---

8. Il faudrait encore se demander quel est le sens de ces deux termes : « appartenir » et « catholicité » ? La question sera abordée plus loin.

9. S'agit-il seulement de l'acte du registre paroissial, à la manière d'un acte d'état civil, du caractère de chrétien, de l'appartenance à une famille ou un milieu « catholique » ? Quel est le poids du facteur psychologique dans la réponse ?

*Eglise catholique et croyance en Dieu*

Si nous abordons plus particulièrement les opinions des français sur leurs croyances, des observations analogues peuvent être faites. Je prendrai un exemple dans une enquête de 1968, portant sur « Dieu et la religion<sup>10</sup> ». Deux des questions posées sont à mettre en regard l'une de l'autre. La première : « Parmi les points suivants, quels sont les deux qui contribuent aujourd'hui à affaiblir la foi en Dieu ? » ; la deuxième : « ... à développer la foi en Dieu ». Le sens général de ces deux questions renferme une première ambiguïté. Demande-t-on à l'interviewé d'émettre un jugement de réalité sur les secteurs d'influence marquant la foi en Dieu, ou de déclarer ses motivations personnelles pour sa propre croyance ? Le libellé des questions suggère la première hypothèse ; mais comment la profession de foi — ou de non-foi — de la personne interrogée pourrait-elle être neutre pour une telle appréciation ? En définitive, à quoi aura-t-elle répondu ? Et comment mesurer les jugements de valeur qui se glisseront dans sa réponse ?

Chacune des questions citée ci-dessus comporte huit propositions, les unes indiquant un frein, les autres un stimulant à la foi en Dieu. Les unes et les autres sont conçues en symétrie : une proposition négative ayant son vis-à-vis dans une proposition positive. Ce n'est pas le lieu de discuter ici des critères de choix de chacune d'entre elles ; mais il convient de souligner la mise en condition des interviewés, due à cette présentation dichotomique : on trace à l'avance, et à leur place, le sens de ce qui est négatif et de ce qui est positif. Pour être plus précis, je retiendrai seulement une des alternatives proposée.

L'une des propositions soumise à l'appréciation des enquêtés pour caractériser un frein à la foi en Dieu est celle-ci : « L'attitude, les exigences, les manières d'agir de l'Eglise » ; et un stimulant : « L'évolution de l'Eglise catholique depuis le Concile ». Le fait que l'un, puis l'autre de ces énoncés ait été attesté en premier, respectivement à 8 et 13 %, en premier et en second, respectivement à 19 et 27 %, ne signifie pas nécessairement que

---

10. « Etude sur Dieu et la religion », 26 mars - 1<sup>er</sup> avril 1968, IFOP-Express (Institut de sondage et commanditaire).

les réponses données se rapportent immédiatement à la foi en Dieu, et donc indiquent un frein ou un stimulant de celle-ci. Conclure de la sorte serait présumer trop hâtivement d'une corrélation étroite, d'une continuité sans fissure entre les phénomènes de croyance et l'institution ecclésiale. Ce serait faire fi de tout un ensemble de médiations, telles que le mode d'appartenance ou la non appartenance à l'Eglise catholique, l'image que l'on a de celle-ci, le système de croyances auquel on se réfère ; autant d'aspects qu'il serait bon de prendre en compte avec des indices concrets, et en laissant le soin aux personnes interrogées d'établir leurs propres négativités et positivités.

En effet, en partant des formulations proposées, déjà situées dans les sphères négative ou positive, on ne peut que se méfier des « manières d'agir » ou des « exigences », expressions aux résonances de manœuvres ou de contraintes, alors que les mots d'« évolution » et de « Concile » sont chargés de positivité et de signification symbolique, allant dans le sens d'un renouveau, d'une espérance humanitaire, d'un changement dans les rapports d'autorité, etc. Sur cette symbolique, s'est construit un mythe du Concile, très chargé affectivement ; mais celui-ci est porteur de réalités fort diverses, espoirs multiformes pour tel ou tel groupe dans l'Eglise catholique ou dans la société, et son image se prolonge malgré les « manières d'agir ».

Par ailleurs, s'il est vrai que les jugements exprimés sur les énoncés du sondage impliquent la relation que l'interviewé entretient ou non avec l'Eglise catholique, il ne faudra pas s'attendre à des significations homogènes ou conformes ; on ne s'étonnera donc pas si l'on assiste à un renversement des attitudes favorables ou défavorables. Ainsi, en ce qui concerne l'influence sur la foi en Dieu, la référence à l'Eglise ou au Concile peut fort bien glisser vers le négatif (cf. type Troisième Homme<sup>11</sup>), la référence aux « exigences » vers le positif (cf. type intégriste). Entre les pôles du négatif et du positif, les frontières ne sont pas toujours bien définies ; elles ne peuvent être, en tout cas, déterminées d'avance, ni décidées abstraitement.

---

11. L'expression « Troisième Homme » a été employée pour la première fois dans un article de François ROUSTANG, *Christus* n° 52, octobre 1966, p. 561. Elle définit les croyants-au-Christ-non-pratiquants.

A la suite de ces observations, on mesurera, je pense, l'ampleur des difficultés à surmonter pour obtenir une conceptualisation correcte. Faute de quoi, les réponses demeureront obscures et incertaines. Si je me suis attardé sur une portion infime du corpus des questions religieuses, à savoir quelques-unes de celles qui ont été posées sur le baptême et sur la croyance en Dieu, c'est pour mieux faire sentir qu'avant toute interprétation des résultats, il y a un problème de communication, comportant à la fois langage et lieu d'où l'on s'exprime. Beaucoup trop de sondages ont été formulés dans le sens désiré par les commanditaires, plus pour conforter les positions de ceux-ci que pour connaître, en vérité, les opinions réelles des français. Tels qu'ils nous parviennent, les résultats de sondages n'en sont pas moins instructifs ; mais les révélations qui en découlent ne sont pas apparemment les plus évidentes.

### **Dissonances entre comportements et croyances**

Un des points les plus éclairants pour approcher les opinions des Français en matière religieuse est précisément une dissociation frappante existant entre les pratiques et les croyances. Voici tout d'abord une série de réponses illustrant ce fait.

#### *Baptême et péché originel*

Si d'après les sondages, on peut situer autour de 90 % le nombre des baptisés, on est loin de recueillir un score aussi brillant pour la croyance au péché originel. Le tableau suivant, bien qu'établi à partir d'un sondage plus ancien et ne s'appliquant pas à toutes les catégories d'âges de la population<sup>12</sup>, n'en est pas moins révélateur de l'impact du libellé des questions sur les résultats obtenus, révélateur aussi de la relativité que les gens accordent à une croyance pourtant centrale dans le rite de leur baptême.

---

12. Il s'agit d'une enquête menée entre le 20 juin et le 15 juillet 1958 auprès des 18-30 ans. IFOP-V.C.I.

		Croyez-vous au péché originel ?					
		oui	%	non	SR	Total	%
Croyez-vous que l'homme ait, dès sa naissance, des tendances mauvaises contre lesquelles il doit lutter ?	oui	573		197	163	933	61
	%			51			
	non	105	14	138	103	346	23
	SR	76		54	115	245	16
	Total	754		389	381	1 524	
	%	49		26	25		100

Si oui, pouvez-vous les vaincre seuls, c'est-à-dire sans une aide venue d'en-haut ?

oui	non	SR	%
22	32	7	61
36	53	11	100

On relèvera avec intérêt le décalage des réponses d'une question à l'autre : 14 % de ceux qui disent croire au péché originel nient que l'homme ait des tendances mauvaises dès la naissance ; 51 % de ceux qui affirment ces tendances nient le péché originel. De plus, sur les 61 % de ceux qui se déclarent convaincus des tendances mauvaises de l'homme dès sa naissance, 32 % seulement affirment avoir besoin d'une aide d'en-haut. Quelle serait d'ailleurs la manière dont cette aide serait perçue ? Dans la période récente, il n'y a pas eu d'autres questions de cette nature pour permettre des comparaisons. Les chiffres présentés ici étaient toutefois assez significatifs pour être mentionnés. Comme on peut le constater, dès que l'on s'éloigne des formules stéréotypées, on obtient des résultats plus conformes, semble-t-il, aux opinions des français, mais aussi plus déviants par rapport aux croyances officielles et à la signification des rites administrés par l'Eglise.

#### *Enterrement religieux et au-delà*

Des observations analogues peuvent être faites à propos de cette autre cérémonie de passage qu'est l'enterrement religieux.

Une enquête de 1971, exécutée par la SOFRES, donne 80 % de gens qui désirent être enterrés à l'Eglise<sup>13</sup>. Cette attitude est-elle en conformité avec la croyance catholique, telle que l'Eglise l'enseigne ? A partir des sondages, il est assez difficile de répondre avec exactitude, tant les questions posées sur la destinée humaine après la mort sont diversifiées dans leur formulation. Immortalité de l'âme, autre monde, vie future, vie éternelle, vie ou survie après la mort, au-delà sont-elles des expressions entièrement comparables et, surtout, sont-elles entendues de façon identique par les interviewés ? Quoi qu'il en soit, et nonobstant l'analyse critique de la conceptualisation et les correctifs qui s'imposeraient, les résultats tels qu'ils sont, avec les décalages dont ils témoignent entre comportements et croyances, sont suffisamment parlants pour être retenus ici comme autant d'interrogations.

Notre attention se portera d'abord sur trois sondages s'adressant à des jeunes et comportant des questions sur l'au-delà. En 1958, on demande aux 18-30 ans si, après la mort, quelque chose survit ou si tout est fini<sup>14</sup>. On obtient respectivement 55 et 23 % de réponses ; 22 % ne se prononcent pas. Parmi ceux qui envisagent une survie après la mort, 38 % croient au paradis, purgatoire et enfer, 32 % à la résurrection des corps. Ces derniers pourcentages valent d'être soulignés.

En 1964, on demande aux 14-20 ans s'ils croient en « un autre monde que celui que nous voyons et touchons<sup>15</sup> ». 51 % répondent oui, 27 % non et 22% ne se prononcent pas. Comme la question n'a pas forcément un contenu identique à celle de 1958 et que les catégories d'âges ne sont pas entièrement comparables, on se gardera de conclure trop rapidement à un fléchissement des oui. Ce que l'on peut observer, c'est, ici et là, une structure similaire entre les oui et les non, et de même l'importance du nombre de ceux qui ne se prononcent pas.

En 1969, aux 15-29 ans, on pose une question sur la crainte de la mort<sup>16</sup>. 44 % de ceux qui se disent préoccupés par l'idée de

---

13. « Les français et les finances de l'Eglise », 25 novembre - 15 décembre 1971, SOFRES-Episcopat, Bayard-Presses.

14. Enquête IFOP-V.C.I. déjà citée.

15. Enquête IFOP-V.C.I., 6-20 novembre 1964.

16. Enquête IFOP-V.C.I., 21-27 janvier et 6-13 février 1969.

la mort affirment que c'est par crainte que tout soit fini (48 % pour les 15-19 ans, 42 % pour les 20-29 ans). Pour la même question posée aux 18-30 ans de 1958, on obtenait 22 % de réponses. Un tel écart de 22 à 42 % (pour prendre des catégories d'âges comparables) n'est pas sans signification, surtout si l'on considère que, parmi les cinq hypothèses proposées pour expliquer la pensée de la mort, celle-ci — la crainte que tout soit fini — arrivait au dernier rang en 1958, et est passé en première position en 1969. Dix ans auraient-ils suffi pour provoquer de tels changements d'attitudes ?

Qu'en est-il des adultes face à ce problème ? Dans une enquête internationale menée en 1968 auprès de huit pays du monde occidental<sup>17</sup>, plusieurs questions sur l'au-delà ont été posées. Pour la France, cela nous donne le tableau suivant :

Croyez-vous	à la vie après la mort	au paradis	à l'enfer	au diable
oui	35	39	22	17
non	53	52	70	76
ne se prononcent pas	12	9	8	7

Sur les huit pays interrogés, la France est celui qui a les pourcentages les plus faibles pour les réponses positives à l'ensemble de ces questions ; les plus élevés étant ceux des Etats-Unis avec 73 % de oui pour la vie après la mort et 85 % pour le paradis. Par ailleurs, les réponses de la population française laissent à peine deviner une sorte d'anomalie ou d'illogisme qui apparaît clairement dans les réponses des autres populations. La croyance au paradis, en effet, est nettement plus répandue que celle de la vie après la mort ; ainsi, en Grande-Bretagne, on a respectivement 54 et 38 % de oui pour l'une, puis l'autre de ces questions. A l'inverse, les images de l'enfer et du diable, jugées

17. « Problèmes moraux et religieux » [enquête internationale menée auprès de neuf pays : Allemagne de l'ouest, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse], 6-14 mai 1968. Publication dans : *Sondages*, 1969, 1-2 ; V.C.I. n° 1 201, 14-20 août 1968.

sans doute trop inquiétantes, ne jouissent pas du même crédit et sont l'objet d'un rejet assez marqué. Pourquoi une telle disparité de traitement ? Le paradis et l'enfer ne sont-ils pas, à titre égal, deux termes d'une alternative inéluctable dans le dogme catholique<sup>18</sup> ? A première vue, en tout cas, ces résultats sont surprenants, et pour les expliquer, il faudrait pouvoir aller plus loin, notamment sur la teneur psycho-sociale de l'adhésion des interviewés à telle ou telle croyance, et sur ce que représentent pour eux, d'un point de vue mythique, le paradis et l'enfer.

Pour la même question sur la croyance en une vie après la mort, on obtenait, en 1970, 37 % de oui et 47 % de non ; 16 % ne se prononçaient pas. Présentant cette enquête, *la Vie Catholique* titrait : « Près d'un français sur deux ne croit pas à une vie après la mort<sup>19</sup> ». Il y a là, en effet, un ordre de grandeur ; et on peut estimer, étant donné la différence des pourcentages des non-réponses, que ce résultat n'est pas tellement éloigné de celui de 1968. En outre, il sera particulièrement instructif de relever en 1970, la façon dont les pratiquants ont répondu à cette question : « non » pour 11 % de pratiquants réguliers, 5 % ne se prononçant pas ; « non » pour 47 % de pratiquants irréguliers, 19 % ne se prononçant pas. Même si l'on tient compte d'une part d'erreur dans la compréhension de la question ou de fantaisie dans les réponses, la dissonance entre comportements et croyances est en ce point flagrante. Que signifie, dans ces conditions, le fait de se dire « catholique » ? On voit rebondir ici le problème de l'appartenance évoqué au début de cet article.

### **Pratiques religieuses et appartenance à l'Eglise**

Dans l'ensemble du dossier des sondages religieux, il y aurait bien d'autres dissonances à faire entendre ; le répertoire est loin d'être épuisé. Celles qui ont été abordées jusqu'à présent donnent déjà quelque idée sur la « religion du peuple » (ne disons pas « populaire » pour éviter d'enfermer cet adjectif dans ces ambi-

---

18. Quelle valeur peut-on accorder à des réponses aux questions dans lesquelles on demande à l'interviewé s'il croit tout à la fois aux paradis, purgatoire et enfer ?

19. « La croyance dans une vie après la mort », 13-19 octobre 1970, IFOP-V.C.I. Publication dans : V.C.I. n° 1 317, 4-10 novembre 1970.

guités), avec cette discordance entre comportements religieux et croyances des français ; au moins tels que l'Eglise et le dogme catholiques les définissent. Pour rendre raison de cette observation, il apparaît fécond de s'interroger sur le sens d'une appartenance à l'Eglise. Ce que je ferai donc maintenant, en m'appuyant sur les exemples de la pratique dominicale et du mariage religieux.

### *La pratique dominicale*

La pratique cultuelle du dimanche a longtemps été considérée comme un signe privilégié d'appartenance à la catholicité. Cela ressort des obligations qui incombent aux catholiques, et correspond à une croyance fondamentale de l'Eglise. Qu'en est-il dans les faits ?

Entre 1946 et 1973, il y a eu environ une trentaine de sondages dans lesquels la question de la pratique dominicale a été posée. Sur cette base, il serait bien imprudent de tracer de façon précise une courbe d'évolution sur laquelle tous les points pourraient être comparables ; les différences dans les définitions sont par trop nombreuses et sont autant de facteurs pesant sur les réponses. C'est le cas pour les catégories de population interrogée : population totale, baptisés, baptisés dans la religion catholique, catholiques d'appartenance, électeurs, ouvriers ; pour les catégories d'âges : 14-20 ans, 16-24 ans, 15-29 ans, 18-30 ans, 15 ans et plus, 20 ans et plus ; pour les formulations des questions quant au contenu du comportement : « aller à l'Eglise », « aller à la messe », « assister à la messe », « assister aux offices », et quant à la périodicité : « le plus souvent possible », « plusieurs fois par semaine », « une fois par semaine », « tous les dimanches », « chaque semaine ou presque », « quand la dernière fois ». F. Boulard a fort bien vu l'ensemble de ce problème et il s'en est expliqué dans un article de *La Croix*<sup>20</sup> ; on s'y reportera avec intérêt.

Le tableau précédent serait incomplet, si l'on taisait certains aspects non moins importants pour l'interprétation des réponses. Il faut tenir compte, en effet, des progrès réalisés dans les techniques de sondage, de l'environnement de la question sur la pratique dominicale : une question critère posée dans un sondage de caracté-

20. Cf. Fernand BOULARD, « Les sondages sur la pratique religieuse des français », *La Croix*, 3 juin 1972.

tère strictement politique n'a pas exactement le même sens qu'une même question placée dans un sondage axé entièrement sur des problèmes religieux. Il faut aussi tenir compte que, dans le cours de ces trente dernières années, il y a eu des déplacements de sens, de poids, de lieux d'influence. Les mots, les idéologies, les croyances, ainsi que le contenu des adhésions ont subi la pression du temps. Est-il assuré que le critère d'appartenance est resté identique à lui-même tout au long de cette période ? Un oui, un non et une sans réponse ont-ils gardé la même signification ?

Pour toutes ces raisons, il est plus que probable que les 38 % d'adultes baptisés messalisants de 1952 expriment un pourcentage quelque peu grossi<sup>21</sup>. Pour éviter de comparer aujourd'hui avec des taux de cet ordre (comparaison plausible en prenant beaucoup de précautions), je retiendrai plutôt une période récente plus homogène et qui, de façon approchée, situe le problème dans son actualité. En effet, sur l'espace de quatre années, 1970-1973, dans une quinzaine de sondages, la même question a été posée aux « catholiques » : « Etes-vous catholique, et si oui, allez-vous à l'Eglise ? » En retenant la majeure partie de ces enquêtes, voici le tableau que l'on obtient :

	fév. 1970	oct. 1970	nov. 1970	janv. 1971	mai 1971	sept. 1971	nov. 1971	avr. 1972	mai 1972	mai 1972	nov. 1973
*	20 +	20 +	15 +	20 +	20 +	15 +	15 +	20 +	15/19	20 +	15 +
Tous les dimanches	21	19	20	18	20	17	20	17	18	17	21
Quelques fois dans l'année	43	41	47	42	42	45	43	43	41	43	52
Jamais	25	28	23	29	26	27	25	27	22	25	26
N'est pas catholique	11	11	9	10	12	11	11	11	19	15	
Sans réponse		1	1	1		—	1	2			1

\* Catégories d'âges : 20 ans et plus, 15 ans et plus.

21. « La France est-elle encore catholique », IFOP-*Réalités*, 30 août - 6 septembre 1952 ; publication dans : *Sondages*, 1952, n° 4. Les 38 % de l'IFOP se rapportaient à la population française baptisée dans la religion

Le fait d'avoir adopté une question identique pour cette série d'enquêtes constitue un avantage certain ; cette question a d'ailleurs permis de lever plusieurs ambiguïtés par rapport aux questions antérieures. Mais on suppose toujours qu'« aller à l'Eglise » soit nécessairement entendu comme « aller à la messe ». De plus, « quelques fois dans l'année », cela peut être deux fois par mois ou quatre fois dans l'année. Surtout, la condition posée pour répondre, — « si vous êtes catholique » —, est un problème d'appartenance qui n'est pas conceptuellement résolu ; on peut avoir été baptisé et ne plus se déclarer comme catholique, par exemple. Il reste que, compte tenu des fluctuations de pourcentages dues aux aléas des enquêtes, on a là des résultats soutenus, voisinant 20 % pour les pratiquants réguliers. Les différences d'âges dans les échantillons ne modifient pratiquement pas ces résultats.

En regard de ces chiffres, voici les réponses à deux propositions formulées lors d'une enquête de décembre 1967<sup>22</sup> :

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	?
On peut vivre selon l'Évangile de J.C. sans aller tous les dimanches à la messe	78	12	10
* Groupe C	89	6	5
Je ne peux pas croire que l'hostie consacrée par le prêtre, c'est le corps du Christ	34	38	28
* Groupe C	27	46	27

\* Groupe C : croyants avec référence à Jésus Christ, de pratique saisonnière ou nulle.

catholique, alors que les 26 % de F. Boulard étaient ceux des adultes messalisants rapportés à la population française totale. De plus, en 1952, l'IFOP avait surestimé le nombre des non-baptisés dans la religion catholique, l'établissant à 20 %, contre 6 % pour F. Boulard.

22. « Les catholiques croyants non pratiquants », IFOP-V.C.I., 22 novembre - 3 décembre 1967 ; publication dans : V.C.I., n° 1182, 3-9 avril 1968. D'après cette enquête, les croyants-au-Christ-non-pratiquants représentaient 33 % de l'ensemble de la population française adulte, un peu plus de la moitié des non-pratiquants.

Il y a, dans les réponses à la première proposition, une étroite correspondance de pourcentages entre ceux qui estiment non indispensable la pratique dominicale pour mener une vie évangélique et les non-pratiquants réguliers. Mais il n'y aurait qu'une proportion relativement faible de pratiquants réguliers pour faire le joint entre leur pratique et l'Évangile de Jésus Christ. A l'inverse, nombre de personnes croiraient en la présence réelle, sans éprouver la nécessité d'une pratique dominicale. Et ces phénomènes sont encore plus accentués, lorsqu'il s'agit des gens du groupe C, c'est-à-dire de ceux qui ont pris leur distance vis-à-vis de l'Église institutionnelle.

### *Le mariage religieux*

Il est assez difficile, sur la base des seuls sondages, d'établir avec exactitude les données numériques du mariage religieux. Il y a là tout de même une source de renseignements que l'on ne peut négliger, mais qui exige une lecture critique.

Deux sondages auprès des jeunes ont posé les questions du mariage religieux et de ses motivations. En 1958, 87 % des 18-30 ans disent avoir fait un mariage religieux, 13 % non. En 1969, les 15-29 ans répondent respectivement oui : 83 % et non : 17 %. Pour la question suivante portant sur les motivations, on obtient le tableau ci-après :

	1958 18-30 ans	1969 20-29 ans	1969 15-29 ans
Par conviction personnelle . . . . .	56	70	69
Pour faire plaisir à votre conjoint	18		16
Pour faire plaisir aux parents . .	22	37	23
Par tradition . . . . .	40	42	43
Pour une autre raison (et laquelle)	2	2	2

*La Vie Catholique*, présentant ces résultats, sous-titrait : « on se marie à l'Église si l'on y croit vraiment » et, en rapprochant les 56 % de 1958 et les 70 % de 1969, estimait qu'un quart en plus de gens se mariaient à l'Église par conviction. « Voilà un chiffre optimiste. Les jeunes d'aujourd'hui font les choses plus

sérieusement que leurs aînés lorsqu'ils avaient leur âge<sup>23</sup>. » Interprétation tout à fait abusive et inconsidérée, dissimulant ce que représentent réellement ces pourcentages.

En 1958, la question du mariage religieux est posée aux gens mariés, veufs, divorcés ; en 1969, aux « catholiques » mariés, veufs, divorcés. Le critère de l'appartenance catholique, dont on sait déjà toute l'ambiguïté, a joué ici le rôle de filtre, contribuant ainsi à donner comme base de pourcentage un sous-échantillon plus restreint. De plus, les interviewés ne répondent pas exactement à la même question. En 1958, on répond « oui » au mariage religieux ; en 1969, « oui » au mariage à l'Eglise catholique. Le « non » de 1969 renferme aussi bien les personnes s'étant mariées religieusement hors de l'Eglise catholique que les catholiques n'ayant pas fait de mariage religieux, les non-catholiques étant exclus ; ce qui n'est pas le cas pour 1958. Pour comble de complication, la question de 1969 sur les motivations s'adresse, au moins d'une façon formelle, à ceux qui ont fait un mariage religieux, non aux catholiques mariés dans leur Eglise, lesquels n'en demeurent pas moins la base cent des pourcentages. La croissance du taux de conviction personnelle de 1958 à 1969 est, pour une très large part, l'effet conjugué de l'ensemble de ces ambiguïtés.

Une fois établie une équivalence de critères entre les deux enquêtes en vue d'une comparaison éventuelle, il resterait à se demander ce que signifie dans le cas présent une « conviction personnelle ». Quel en est le contenu et la forme, lorsque, par exemple, elle est associée à la tradition ou au plaisir à faire aux parents (cette question permettait des réponses multiples) ? Comment également faire la part du poids social pesant sur le dire de l'interviewé, tant sur ses motivations que sur son comportement ? Avant de conclure avec satisfaction à une meilleure performance de la conviction personnelle des jeunes quant à leur mariage religieux, il serait donc indispensable de mener une étude plus affinée et d'avoir une attitude plus critique.

Peut-on dès lors affirmer que l'on se marie à l'Eglise, parce que l'on « croit vraiment » ? Les sondages ne permettent pas de

---

23. V.C.I., n° 1 233, 26 mars - 1<sup>er</sup> avril 1969, p. 35.

le dire. Mais, par d'autres voies, on peut détecter, dans les demandes des usagers, toutes sortes de significations adventices, étrangères à la signification religieuse, telle qu'elle est définie par l'Eglise. Ainsi, par exemple, du point de vue doctrinal, le sacrement de mariage comprend l'indissolubilité du lien conjugal. Or, il semble bien que l'intention de l'indissolubilité soit rare. En tout cas, le divorce, au moins après quelques années de mariage, est aussi fréquent dans les couples mariés à l'Eglise que dans ceux qui sont mariés seulement à la mairie<sup>24</sup>.

Pour compléter ce dossier somme toute limité et tenter de déterminer le niveau de pratique du mariage religieux, je ferai état de deux autres enquêtes, concernant cette fois les adultes. En 1966, 87 % des gens mariés, veufs ou divorcés disent avoir fait un mariage religieux, 10 % ne pas en avoir fait, 3 % ne se prononçant pas<sup>25</sup>. En décembre 1971, à la question : « Vous êtes (étiez)-vous marié à l'Eglise ? », 89 % des personnes mariées, veuves ou divorcées répondent oui, 11 %, non<sup>26</sup>. Ces taux sont considérables, comparés à ceux que nous donnent les recensements. Pour serrer de plus près la réalité, il convient de corriger les écarts dus aux définitions et aux méthodes et des sondages et des recensements.

On peut voir, par exemple, qu'une personne ayant contracté plusieurs mariages, dont seul le premier à l'Eglise, répondra oui à la question telle qu'elle a été posée dans les sondages. Par contre, dans un recensement, si le remariage de cette même personne a eu lieu au cours de la période de référence, il sera comptabilisé, non son mariage religieux antérieur. Par ailleurs, comment, en 1971, l'expression « marié à l'Eglise » a-t-elle été entendue ? S'agit-il des mariages à la seule Eglise catholique ou de tout

---

24. Cf. une enquête de Fernand CHARPIN, *Le mariage religieux à Marseille*. Marseille, 1964, polytypé, p. 53. Après cinq années de mariage, le taux des divorces pour les unions contractées en 1954 est légèrement plus faible pour les unions catholiques (16 %) que pour les autres (20 %). Mais après sept années de mariage et en totalisant alors l'ensemble des divorces sur 1954, le taux des divorces est aussi élevé pour les unions catholiques (49 %) que pour les autres (50 %).

25. « L'éducation religieuse », IFOP-V.C.I., 24 mars - 13 avril 1966. Cf. *Sondages* 1967, n° 2 ; V.C.I., n° 1 116, 28 décembre 1966 - 3 janvier 1967.

26. « Les finances de l'Eglise », enquête SOFRES-Episcopat, Bayard-Presses, déjà citée.

mariage religieux<sup>27</sup> ? Tout ceci fait penser que le taux de 89 %, le dernier en date, se trouve grossi ; mais pas au point, tant s'en faut, qu'il faille l'aligner sur le taux établi sur la base des recensements. Quoi qu'il en soit du taux exact des mariages religieux et d'une diminution probable de la demande en la matière, ce phénomène de rite de passage garde encore une place de premier rang dans l'ensemble des pratiques religieuses. Est-ce pour autant un signe d'appartenance ?

### *Mobilité des critères d'appartenance*

Entre comportements et croyances, les discordances, dévoilées par les sondages, se sont révélées très importantes. Et l'on aura pu observer que si, pour la messe dominicale, la croyance apparaissait plus forte que la pratique, à l'inverse, pour le mariage religieux et, de façon plus évidente, pour le baptême et l'enterrement, la pratique du rite dépassait largement les croyances. Cette différence, semble-t-il, ne tient pas aux croyances, mais bien aux pratiques. Je me contenterai d'amorcer ici une réflexion à ce propos.

Pour les responsables de la communauté catholique, il s'agit de réaliser les finalités internes d'un groupe culturellement situé, d'assurer sa survie, sa cohésion, son pouvoir intégrateur des individus, son influence sur la société et, par là même, le pouvoir des clercs eux-mêmes. Dans ce but, le cultuel se présentera comme un moyen efficace pour accroître le sentiment d'appartenance. Mais, dans une culture sécularisée et pluraliste, l'Eglise se voit dépossédée d'un ensemble de médiations qui lui donnaient la possibilité d'acheminer les gens vers le culte ; et d'autre part, le culte lui-même est dévalorisé par rapport à d'autres moyens de célébrations qui échappent à l'emprise de cette Eglise. C'est probablement dans ce contexte et cette évolution qu'il faut examiner la baisse de la pratique dominicale.

---

27. Les écarts importants que nous constatons entre les résultats des sondages et ceux des recensements, aussi bien pour le baptême que pour le mariage religieux, tiennent pour une bonne part aux différences de définitions et de méthodes. Mais, si les sondages exigent une analyse critique, il en va de même pour les recensements, lesquels ne sont pas exempts de lacunes, ni d'incertitudes.

Les attitudes que traduisent les rites de passage sont en quelque sorte à mi-chemin. On accordera de l'importance à des gestes collectifs spécifiquement religieux, sans que, pour autant, ce soit un engagement sur le plan religieux. Le rattachement à l'Eglise par le seul mariage religieux, par exemple, représente quelque chose de bien ténu. Du moins, la pratique de ce rite ne présume pas une forte intégration à la communauté catholique. En réalité, le mariage religieux, et tout autant le baptême ou l'enterrement, est impliqué dans tout un réseau de relations aux contours plus ou moins étendus, avec, spécialement, le regroupement des membres de la famille et d'amis. Et comme ce rite religieux exerce en fait un rôle social, il met en cause directement toute une famille devant la société. Aussi est-il plus facile « socialement » de laisser tomber la pratique dominicale, mise en œuvre dans des groupes aux frontières plus indécises, que le mariage religieux ou tout autre rite de passage.

En ces domaines, l'Eglise remplit une fonction sociale indéniable, dans la mesure même où le rite religieux, jusqu'ici, représentait dans notre société l'unique voie de solennisation des temps forts du rythme de la vie. Pour assurer cette fonction sociale pour tout le monde, l'Eglise ne pouvait imposer qu'un minimum de contraintes, celles que requiert grosso modo la vie sociale elle-même. Ainsi, les éléments religieux mis en avant n'iront pas jusqu'à contredire les principaux caractères culturels de l'ensemble de la population. On est donc en face d'un certain type d'appartenance, reposant essentiellement sur la satisfaction de besoins fondamentaux que procurent les comportements rituels de la religion, mais qui n'implique pas comme tel un rattachement social à un groupe précis et organisé.

Lorsque les gens demandent à l'Eglise de ritualiser les principaux changements de leur existence humaine, — naissance, puberté, création d'une famille, mort —, leur démarche n'est pas nécessairement signifiée par la pensée officielle de l'Eglise. Il pourra bien s'agir d'une recherche de communion de foi avec la communauté des chrétiens, dans le sens défini par l'Eglise, mais tout autant du maintien de la cohésion du groupe catholique, d'une position dans une zone d'influence politique ou économique, d'une nécessité de ritualisation sociale, d'une requête affective à l'intérieur d'un réseau de relations, d'un besoin de retrouver dans

les croyances catholiques les « valeurs du sacré » que l'on sentirait menacées par la vie moderne<sup>28</sup>. N'est-ce pas ce que suggère, dans les sondages, la discordance entre comportements et croyances ?

Que dire maintenant des critères d'appartenance à la « catholicité » ? La réponse, on en conviendra, est loin de s'imposer. De plus, à la disparité des appartenances socio-culturelles et aux altérations du cultuel qui en découlent, s'ajoute encore une grande mobilité des signes d'appartenance à l'Eglise. Longtemps, la pratique dominicale était considérée comme le signe privilégié d'intégration à la communauté catholique, prenant même le pas sur la croyance. Le sondage de 1952 sur le thème : « La France est-elle encore catholique ? » est significatif à cet égard : une question sur trois avait trait à la pratique dominicale<sup>29</sup>. Puis, la tendance a été de relativiser la pratique, au profit de la croyance, comme en témoignent les débats de la pastorale entre évangelisation et sacramentalisation ou la tendance dite du « troisième homme ». Plus récemment, dans la mesure même où les marques extérieures d'appartenance à l'Eglise perdaient de leur incidence, s'est développé tout un discours autour d'un christianisme « vécu », de la rencontre « personnelle » avec Dieu, de l'illumination intérieure de la foi. Bien sûr, un signe d'appartenance ne chasse pas l'autre ; tout est, ici, question de nuance et d'accent. Seulement, parler d'appartenance catholique a-t-il toujours le même sens, aussi bien pour les responsables de l'Eglise que pour les usagers des rites de passage<sup>30</sup> ?

### **Hierarchie des croyances**

S'il y a dissonance entre comportements et croyances, c'est probablement, et sans doute fondamentalement, que, *dans le*

---

28. Cf. André BRIEN, « Foi et mentalités modernes », *Etudes*, avril 1959, n° 4, t. 301, pp. 3-21.

29. Sur un total de quatre-vingt-sept questions, vingt-sept portaient sur la pratique dominicale. Or, il s'agissait de prouver que la France était encore catholique, contrairement aux allégations du général Eisenhower, candidat à la Présidence des U.S.A., et qui avançait comme argument électoral que « la libre morale des Français se désintégraient » et que 50 % des Français étaient « agnostiques et athées ».

30. Sur les problèmes abordés dans ces derniers paragraphes, je me permets de renvoyer à mon ouvrage : *Comme si Dieu n'existait pas*, Paris: Ed. de l'Epi, 1973.

*peuple*, les croyances imposées ne fonctionnent pas aussi ouvertement que les rites codifiés et organisés, qu'elles ne sont pas sous l'emprise et le contrôle immédiats de l'autorité hiérarchique, dans notre société tout au moins. Les sondages ne nous permettent pas d'aller très loin en ce domaine ; mais par ce qu'ils ne disent pas, ils sont très révélateurs. Deux sondages seulement fournissent des informations sur un ensemble de dogmes catholiques ; il s'agit des deux enquêtes menées auprès des jeunes et déjà plusieurs fois utilisées. Voici les pourcentages de réponses positives que l'on obtient pour les croyances suivantes :

	Dieu	Christ	Quelque chose survit	Trinité	Péché originel	Paradis Purgat. Enfer	Résurrection des corps
1958 18-30 ans	73	62	55	51	49	21	18
1969 15-29 ans	81	72		58	50		

La différence de score entre 1958 et 1969 demanderait à être analysée et nuancée. D'autres résultats récents devraient, en tout cas, nous rendre prudents dans nos interprétations. En 1970, 65 % des 16-23 ans affirmaient croire en Dieu ; en 1972, 60 % des 15-19 ans se disaient croyants<sup>31</sup>. En 1971, 49 % des 15 ans et plus retenaient, parmi plusieurs définitions de Jésus Christ, sa nature de fils de Dieu<sup>32</sup>. Sur ce problème des croyances, une discussion d'ensemble serait donc nécessaire.

Contentons-nous de souligner le caractère inordonné et déviant, par rapport à la hiérarchie des dogmes du Credo, de l'échelle des croyances, établie à partir de quelques sondages. On observe tout particulièrement une désarticulation des croyances, pourtant théologiquement imbriquées les unes dans les autres ; ainsi, Dieu et la Trinité, le Christ fils de Dieu et la résurrection, l'au-delà et le

31. « Les jeunes et la société », SOFRES - *Paris-Match*, 16-23 février 1970. *Paris-Match*, 7 mars 1970. « Les états généraux de la famille », IFOP-V.C.I., mai 1972.

32. « Les français et Dieu », IFOP - *France-Soir*, 28 octobre - 3 novembre 1971.

paradis... Faut-il penser que les croyances catholiques, telles qu'elles sont définies et véhiculées par l'Eglise, sont adoptées comme système de référence, à des degrés divers, mais en subissant des glissements de significations, soit qu'elles se reconstituent en de tout autres systèmes de croyances, soit qu'elles relèvent, chacune isolément, d'un système culturel encore plus complexe ? En tout état de cause, on ne peut éluder une interrogation sur ce que représentent ces croyances d'un point de vue mythique. Il y aurait là un vaste champ à explorer.

Une dernière observation conduira à la conclusion de cet article. Sur la cinquantaine de sondages comportant des questions sur les croyances, sept seulement ont interrogé sur Jésus Christ<sup>33</sup>. On ne trouve, par ailleurs, que trois questions sur l'athéisme<sup>34</sup>. La majeure partie de ces questions portent sur la croyance en général, la croyance en Dieu, en l'existence de Dieu, etc..., en tout, une trentaine d'expressions allant dans ce sens. Le caractère théiste de ce corpus est flagrant et reflète indubitablement l'idéologie religieuse ambiante. Ainsi, le questionnaire, — certes les instituts de sondages, mais aussi les commanditaires —, impute aux enquêtés un système de réponses. N'y a-t-il pas là une complicité latente et n'est-ce pas le fruit d'une ambiguïté fondamentale ?

D'une part, ce système de pensée théiste ressemble fort à la religion du peuple ; il répond à une croyance minimum, vécue au ras de l'expérience humaine, tel ce « quelque chose au-dessus de nous ». S'en inspirer permet assurément d'obtenir des réponses souhaitées et rassurantes. Mais d'autre part, et nonobstant les réaffirmations des croyances catholiques, il est tout aussi bien le résidu d'une histoire, un héritage de la philosophie des lumières,

33. 1952 : IFOP-*Réalités* ; 1958 : IFOP-V.C.I. ; 1967 : IFOP-V.C.I. ; 1966 : IFOP-*Nouvel Adam* ; 1969 : IFOP-V.C.I. ; 1971 : IFOP - *France-Soir* ; 1971 : SOFRES-Episcopat, Bayard-Presses.

34. Enquêtes de 1952, 1958 et 1971.

35. Cette réflexion finale n'est qu'une amorce et elle appellerait d'amples développements. A titre de simple point de repère et d'illustration, je citerai un ouvrage utilisé abondamment dans les collèges catholiques au 19<sup>e</sup> siècle :

de ce rationalisme de l'Encyclopédie, transmis par la bourgeoisie et dont aujourd'hui encore est pétri<sup>35</sup>. Et de ce fait, comment faut-il déchiffrer le caractère « populaire » de la religion du peuple ?

Jacques SUTTER.

---

*Le nouveau Parnasse chrétien ou Choix des meilleures poésies chrétiennes. Ouvrage utile à la jeunesse, Paris, 1806.* Le thème de Jésus Christ est fort bien caché ; ce qui n'en fait que mieux ressortir le caractère théiste évident de ces pages. Toujours à titre d'illustration, mais cette fois en notre temps, je citerai un travail fait sur l'athéisme au Concile Vatican II, et qui provoque à une réflexion du même genre : Paul LADRIÈRE, *L'athéisme au Concile Vatican II. Analyse sociologique des documents conciliaires sur l'athéisme.* Thèse de 3<sup>e</sup> cycle. E.P.H.E., VI<sup>e</sup> section, Paris, 1973, 624 pages, dactyl. Cf. également *Archives de Sociologie des Religions*, n° 32, juillet-décembre 1971, pp. 53-84. Dans ces perspectives, les sondages ne sont-ils pas un excellent miroir pour réfléchir l'image de toute une société religieuse ?